

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SERON**

DÉPARTEMENT

HAUTES-PYRENEES



Séance du 18 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean TOUYA, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions: 0

Date de la convocation
08/07/2019

Date d'affichage
23/07/19

Présents : PAULIEN Chantal – NAUDE Jean-Noël –SUBRA Jacques - BERNATET Pascale –BROCQ Guy – CABANNE Daniel –GRACIANNETTE Christophe–LHOSTE Léone - MARTINEZ Pascal - TISNE Marie-Claire –
Absent:

A été nommé secrétaire de séance : PAULIEN Chantal

**DELIBERATION 2019-1807-02
MAINTIEN DES TRESORERIES DE PROXIMITE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les projets présentés dans le cadre géographique revisitée dans le département des Hautes-Pyrénées par la Direction Générales des Finances Publiques.

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSP et France Services)

Vu le regroupement des SIP de Lourdes et Lannemezan et du SIE de Lourdes à Tarbes.

Vu la création d'une seule trésorerie hospitalière sur le département.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de s'opposer :

A cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural ;

EXIGE :

Le maintien d'une trésorerie de proximité par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux).

Le maintien du Service des Impôts des Particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence

Accusé de réception en préfecture
065-216504225-20190723-2019-1807-02-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019

Le maintien du Service des Impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à SERON

Le Maire,

Jean TOUYA